



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-34-1

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'Administration du Lycée Edmond Perrier**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 85.924 du 30 août 1985 relatif à la représentation des collectivités territoriales, outre les membres de l'administration, au sein des Conseils d'Administration des Etablissements publics locaux d'enseignement,
- Considérant qu'il convient de désigner suite au renouvellement du Conseil Municipal, les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Edmond Perrier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Désigne pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Edmond Perrier :

- **Titulaires** : Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Catherine LAVERGNE
- **Suppléants** : Monsieur Jean MOULY, Monsieur Michel CAILLARD, Monsieur Nicolas MARLIN

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

DS - 24 - 1 - 21 ou 2026